

A la Une

Adopter la Quiétude attitude : pratiquer, partager l'espace sans laisser de trace



©Instapade studio/PNRHJ/Quiétude attitude

Randonnée, baignade, trail... les espaces naturels du Haut-Jura offrent la possibilité de pratiquer de nombreuses activités de plein air et sports de nature. Ce sont aussi les habitats de nombreuses espèces animales et végétales et le support à de nombreuses activités agricoles et sylvicoles. **En tant que pratiquant, même occasionnel, nous pouvons pratiquer la Quiétude attitude, c'est à dire agir simplement pour préserver et partager ce territoire commun.**

Le Haut-Jura, un territoire attractif à partager et à préserver

Chaque été, de nombreux touristes et excursionnistes viennent se ressourcer dans le Haut-Jura et chercher un bol de "nature". Depuis la crise Covid, notre moyenne montagne et les activités de pleine nature qu'elle offre, connaissent une attractivité grandissante. A cela s'ajoute la pratique des habitants profitant d'un cadre de vie exceptionnel. Ainsi, **nous sommes nombreux à fouler les sentiers du massif jurassien et l'effet cumulé de nombreux passages et de certains comportements peut avoir des effets négatifs. Ils peuvent être préjudiciables aux espèces et aux milieux naturels ou encore être source de conflits d'usages avec les professionnels (agriculteurs et forestiers).** Avec quelques connaissances, gestes simples et conscients lors de la pratique de nos activités préférées, nous pouvons contribuer à préserver cet environnement riche et les bonnes relations entre tous, tout en profitant de notre activité sportive et de plein-air.

Le programme de sensibilisation "Quiétude attitude"

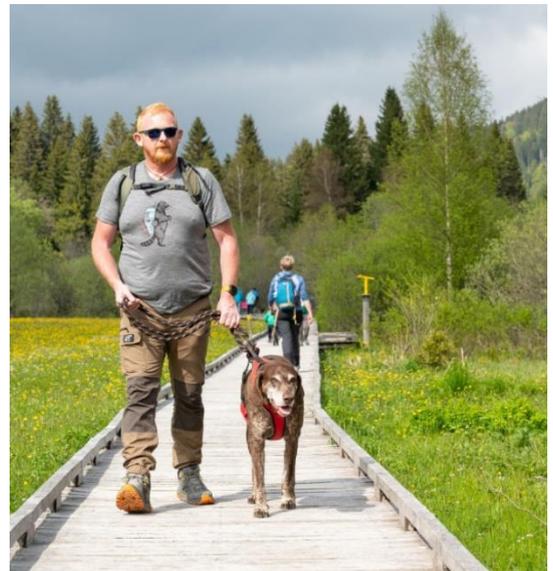
La plupart des comportements problématiques résultent d'une méconnaissance plus que d'un acte malveillant. Il est donc essentiel d'informer les pratiquants d'activités de pleine nature. Ainsi, depuis deux ans, le Parc prône la "[Quiétude attitude](#)". Ce programme de sensibilisation véhicule 8 messages clés à adopter pour une pratique raisonnée et respectueuse des milieux naturels.

- **J'emprunte le sentier balisé pour laisser la végétation pousser ;**
- **Je tiens mon chien à portée de caresse pour que le chamois ne l'ait aux fesses ;**
- **Je n'enflamme pas le bois mort, pour garder intact le décor ;**
- **Je cueille la beauté seulement avec les yeux, pour préserver le lieu ;**
- **Je ferme les barrières pour que les vaches restent derrière ;**
- **J'emporte mes déchets même organiques, pour que les écureuils n'en fassent pas leur pique-nique ;**
- **Je me repose la nuit pour laisser la forêt aux chouettes et aux chauve-souris ;**
- **J'évolue discrètement pour que la biche puisse brouter sereinement ;**

Ces 8 messages sont en quelque sorte les mantras de l'amoureux du Jura. Ils seront déclinés en 2025 via une campagne d'affichage proposée aux structures touristiques (Offices de tourisme, centres de vacances...). Ces messages sont d'ores et déjà disponibles sur les réseaux sociaux du Parc et en ligne avec des articles pour aller plus loin (comme par exemple la pratique du bivouac, l'utilisation de drone ou encore la réglementation sur les chiens de compagnie).



©PNRHJ/B.Becker



©PNRHJ/E.Durr

Le bivouac : tout ce qu'il faut savoir

Le bivouac se pratique sans abri ou avec un abri dit léger installé du coucher du soleil au lever du soleil, pour une seule nuit. Dans les faits, cette installation temporaire au plus tôt à 19h jusqu'au plus tard le lendemain matin. Quand il n'est pas règlementé, le bivouac est généralement toléré en France. Dans les montagnes du Jura, le bivouac est :

- **Interdit** dans les zones d'Arrêtés Préfectoraux de Protection de Biotope (APPB) « forêt d'altitude du Haut-Jura » du 15 décembre au 30 juin : Forêts du Massacre, du Bois de Ban-Arobiers, du Risoux, de la Haute-Joux, et de la Combe Noire. L'APPB est une zone de protection forte mise en place pour préserver la biodiversité, et bien souvent des espèces rares et menacées et leurs habitats. Les feux y sont interdits.

- **Réglementé** dans la Réserve naturelle nationale de la Haute-Chaîne du Jura. Le bivouac doit se faire sans abri à une distance maximale de vingt mètres des sentiers balisés et en dehors des alpages occupés par le bétail. Les feux y sont interdits.

- **Toléré** dans le Parc (sauf exceptions citées ci-dessus) à proximité immédiate des sentiers balisés, des villages ou des refuges.

**Où puis-je
pratiquer
une activité
de pleine
nature avec
mon chien
?**

Si votre
chien vous
suit dans
vos activités
extérieures,
il faut au
préalable
organiser
votre sortie
et vous
renseigner
sur les
zones
réglementan
t sa
présence :

**Les chiens
sont
interdits**

- toute
l'année
dans
l'enceinte de

la Réserve
Naturelle
Nationale de
la Haute-
Chaîne du
Jura (même
en laisse !)
- du 15
décembre
au 30 juin
dans les
zones
d'Arrêtés
Préfectoraux
de
Protection
de Biotope
(APPB) «
forêt
d'altitude du
Haut-Jura ».

Les chiens
sont
autorisés
uniquement
en laisse
et sous
conditions

⋮

- du 1^{er}
juillet au 14
décembre
dans les
zones
d'Arrêtés
Préfectoraux
de
Protection
de Biotope
(APPB) «
forêt
d'altitude du
Haut-Jura ».
- toute
l'année et
uniquement
sur les
sentiers
autorisés
dans la
Réserve
Naturelle
Nationale du

Lac de
Remoray et
la Réserve
Naturelle
Régionale
des
tourbières
du Bief du
Nanchez.

Les chiens
sont
autorisés

dans le Parc
en dehors
des zones
réglementée
s ci-dessus
mais à
portée de
main et
tenus en
laisse autant
que
possible.

Des actions de sensibilisation proximité

En 2024, quelques outils permettent une présence pédagogique sur le terrain. Il s'agit par exemple de **la mise à disposition de panneaux pour les agriculteurs souhaitant les installer en entrée de pâtures afin de sensibiliser au piétinement de l'herbe. Un dispositif de maraudage est également réitéré cet été.** Dix accompagnateurs de moyenne montagne sont missionnés par le Parc pour sensibiliser le public directement sur les sentiers de randonnées et les sites naturels accueillant du public.

Le Parc en actions



©PNRHJ/ A la croisée des regards

Préparation des dérivations ©PNRHJ

Projet Alimentaire Territorial du Haut-Jura (PAT)

Retour sur la réunion du Conseil Local de l'Alimentation (CLA)

Le CLA, organe de pilotage du PAT, a rassemblé les collectivités, partenaires et associations pour faire un point sur les actions et perspectives. L'étude réalisée en 2023 par le Parc sur **l'accès aux terrains agricoles pour des activités de diversification est un outil pertinent, à déployer sur l'ensemble du territoire Parc**. Il conviendrait de le compléter par des rencontres sur le terrain pour croiser les informations, de disposer d'une vision sur l'évolution des exploitations agricoles et d'animer un observatoire pour échanger collectivement sur le sujet.

- Le module de sensibilisation, créé par le Parc et ses partenaires, a permis à **160 enfants de découvrir et d'échanger autour des enjeux de l'agriculture et l'alimentation. Il sera adapté et reconduit.**
- Les **réflexions sur l'approvisionnement de la restauration collective seront complétées** par des voyages d'études pour avoir des retours d'expériences positifs.
- Enfin **une reconnaissance du PAT par l'État et d'autres dispositifs** (LEADER - financement européen) permettent d'accompagner des projets émanant du territoire et en lien avec l'agriculture et l'alimentation : moyens de production, de transformation, diversification,

commercialisation, restauration collective,
etc...

**Réserve
Naturelle
Régionale
des
tourbières du
Bief du
Nanchez**

**Points et
projections
sur la
réunion du
Comité
consultatif
de la RNR**

La seconde
réunion du
Comité
consultatif de
la Réserve
Naturelle
Régionale des
tourbières du
Bief du
Nanchez s'est
tenue le 12
juin dernier en
Mairie annexe
de Prénovel.

Le comité
consultatif,
composé
d'acteurs
locaux, est
réuni au
moins une
fois par an par
la structure
animatrice (la
Région
Bourgogne
Franche-
Comté) et le
gestionnaire
(le Parc
naturel
régional du
Haut-Jura),
afin de
**valider les
différentes
actions**

**menées ainsi
que le
budget
annuel de la
Réserve.**

C'est aussi ce moment qu'à choisi la nouvelle conservatrice de la réserve pour se présenter aux membres du comité consultatif.

Pour 2024, la finalisation de la **rédaction du plan de gestion** est au cœur de la programmation.

- Ce document doit permettre de **planifier la gestion de la réserve pour une durée de 10 ans.**

- Il doit être finalisé et validé d'ici la fin de l'année pour **entrer en action pour une période comprise entre 2025 et 2035.**

Le programme des animations de la Réserve Naturelle Régionale des tourbières du Bief du Nanchez est

disponible sur
[la page](#)
[événement](#) de
notre site
internet.



L'agenda des RDV du Parc

**Les RDV du
Parc de l'été
commencent
dès début
juillet**

34 journées
d'animations
gratuites
compilées dans
[le programme
complet](#)

Infos et
inscriptions :
03.84.34.12.27
ou
[accueil@parc-
haut-jura.fr](mailto:accueil@parc-haut-jura.fr)

Les RDV de
début juillet



Les sorties nature

- Balade paysagère
25 juillet 14h30 à Lajoux
- A l'écoute de la nuit
21 août 20h à Les Rousses
- Balade paysagère
22 août 14h30 à Lajoux
- La tête dans les étoiles
24 août 20h30 à Lajoux
- En quête d'indices
29 août 14h30 à Lajoux

Initiation photo

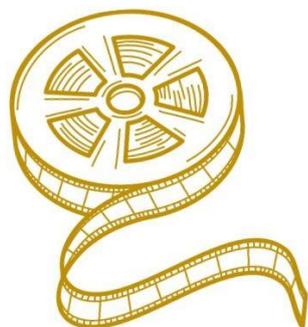
- Tous artistes
8 août 14h à Lajoux
- Balade photo en tourbière
20 août 9h à Prénovel-Nanchez

Les ateliers

- Découvrir le Tataki-zomé
30 juillet 14h30 à Lajoux
- Fabriquer son papier recyclé
30 août 14h30 à Lajoux

Ciné plein-air

- « Bonjour le monde ! »
31 juillet 21h à Pénovel-Nanchez
- « La ferme des Bertand »
7 août 21h à Chapelle-des-bois
- « Vivre avec les loups »
13 août 21h à Lajoux



Découverte et immersion

- Vis ma vie de bûcheron

24 juillet 9h secteur Giron/Champfromier

31 juillet 9h secteur Giron/Champfromier

Échanges et partage

- Le changement climatique sur les montagnes du Jura

27 août 19h à Les Rousses

- Les rivières du Haut-Jura

20 septembre 18h à Moirans-en-Montagne

41^{ème} édition des journées européennes du patrimoine

La Maison du Parc ouvre ses portes les 21 et 22 septembre et vous invite à explorer gratuitement ses expositions.

C'est aussi l'occasion d'assister au spectacle de la compagnie *Une bonne masse solaire* et de découvrir comment le paysage des Hautes-Combes s'est formé.

Rendez-vous samedi 21 septembre à 17h au jardin de la Maison du Parc.

Plus d'informations sur [la page événement](#) de notre site internet.

"Au rythme du Haut-Jura", le podcast du Parc



© P. Peyrache



NOUVEL ÉPISODE

Série "Curiosité"

L'Azuré de la croisette, l'imposteur

Papillon bleu azuré dont le destin est lié aux Gentianes Croisette mais aussi à des fourmis... De l'œuf au papillon, découvrez la vie de cet ingénieux mais fragile imposteur !

Azuré de la Croisette ©INPN/P.Peyrache

On aime on partage



Enquête pour l'étude de fréquentation sur le site "Vallée du Hérisson - Plateau des 7 lacs"

Dans le cadre de l'Opération Grand Site « Vallée du Hérisson - Plateau des 7 lacs », une vaste étude de fréquentation est menée par les Communautés de communes Terre d'Émeraude, La Grandvallière et Champagnole Nozeroy Jura. A destination de tous les visiteurs du territoire (de passage ou réguliers) ainsi que les professionnels du tourisme, cette [enquête en ligne](#) vise à alimenter le processus de classement en Grand Site de France. Les Grands sites de France permettent la protection et la valorisation des sites exceptionnels en termes de paysages, de patrimoines... et mettent en œuvre des modes de gestions des lieux au regard de la fréquentation.

Retour en images



Journées pédagogiques de fin d'année à la Maison du Parc

Cette année encore, près de 200 élèves des écoles du territoire ont passé leur sortie de fin d'année à [la Maison du Parc](#). Au programme : visite de l'exposition permanente « Haut-Jura Terre Vivante », atelier pédagogique sur le thème de la forêt et de ses habitants ainsi qu'un jeu de piste. Malgré une météo peu clémente, enseignants et élèves ont été ravis de cette escapade en notre compagnie. Tous sont repartis avec leurs empreintes d'hérisson, lynx, corneille, chevreuil, loup... des habitants de la forêt haut jurassienne qu'ils croiseront sûrement !

Sortie scolaire à la maison du Parc ©PNRH

Ciné-cyclo

Dans le cadre du LIFE Climat tourbières du Jura, le Parc et ses partenaires ont proposé début juillet des balades commentées suivies de la projection de films sur le thème des tourbières. La première séance s'est déroulée à Frasne, lors de la Fête des tourbières, ce samedi 6 juillet. Les plus courageux ont participé à la visite de la tourbière, sous la pluie. La projection s'est finalement déroulée au sec, dans la salle des fêtes, et a réuni plus de quarante personnes.

Retrouvez nos prochains RDV sur [notre agenda en ligne.](#)



Fête des tourbières à Frasne ©EPAGE Haut-Doubs Haute-Loue



Parc naturel régional

du Haut-Jura

29 Le Village

39310 Lajoux

03.84.34.12.30

www.parc-haut-jura.fr

Protection de vos données personnelles

L'entrée en vigueur du nouveau Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) est plus que jamais présente dans notre quotidien. C'est pourquoi nous devons être vigilants et nous assurer que nos newsletters, actualités, invitations, ou autres informations n'arrivent pas de manière inopportune dans vos boîtes e-mail.

Inscrit(e) dans nos bases de données, vous faites partie de nos contacts professionnels, vos données personnelles sont conservées de manière sécurisée. Elles sont destinées à des fins d'envoi périodique exclusivement aux relations professionnelles entretenues avec les services concernés et en particulier le service communication.

Vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent ainsi que d'un droit d'opposition, du droit à la limitation du traitement et à l'effacement dans le cadre permis par le Règlement Européen.

Pour faire valoir ces droits, vous pouvez nous contacter à l'adresse parc@parc-haut-jura.fr

A tout moment, il vous est possible de nous faire part de votre souhait de vous désabonner et en cliquant sur le lien dédié en ce qui concerne la newsletter du Parc.

Pour en savoir plus, vous pouvez également consulter la rubrique dédiée sur notre site internet : <http://www.parc-haut-jura.fr/fr/all/informations-legales.php>